

Le 28 juillet 2014

Convocation du Conseil municipal adressée individuellement par écrit à chacun des membres pour la réunion du 08 août 2014, à la mairie.

Le Maire

---

Séance du 08 août 2014

L'an deux mil quatorze, le huit août à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de St Christophe-sur-le-Nais en séance publique sous la présidence de Madame Catherine LEMAIRE, maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS:** Mesdames LEMAIRE C. ; BARBE-VACCHIANO G. ; PIRONDEAU M. ; RIPOCHE H  
MM. GUÉRIN T. ; LASCAUD A. ; MOULIN A. ; POUSSIN J. HERVET-GARCIA T

**ÉTAIENT ABSENTS :**

COURTOIS A. : pouvoir à PIRONDEAU M.  
MEUNIERJ-J : pouvoir à LASCAUD A.  
GUITTON P. : pouvoir à LEMAIRE C.  
M. BOULESTEIX A : Pouvoir à POUSSIN J.  
DUMUS B (excusée) ; BARDET A (excusée)

**SECRETARIE DE SÉANCE :** HERVET-GARCIA T

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Approbation du compte rendu de conseil du 7 juillet**  
Le Compte rendu est adopté à la majorité (abstentions de M. Poussin et Mme Boulesteix)
- 2. Voirie**

**CDDS :** Les factures des travaux de voirie doivent parvenir avant le 15 octobre au Conseil Général pour versement de la subvention.

**Délibération n°131 : SIEL : Effacement des réseaux aériens de télécommunication dans la rue des Mirligrolles à hauteur du « Poste de vienne »-SIE 1412-2013**

*Madame Lemaire, Maire, informe l'assemblée de la nécessité d'enfourer les réseaux aériens d'une partie de la rue des Mirligrolles, dans le cadre de l'aménagement de la voirie à hauteur du « Poste de Vienne ».*

*Madame Lemaire rappelle les délibérations des 11 février 2014 et 10 juillet 2014, ratifiant ce projet, acceptant les différents devis et autorisant la signature des conventions.*

*Pour des raisons de simplification de la coordination des travaux, il est proposé de confier la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil d'effacement des réseaux téléphoniques aériens au syndicat intercommunal d'énergie d'Indre et Loire.*

*Madame le Maire propose au conseil de confirmer le coût de l'avant-projet détaillé, accepté par délibération du 11 février 2014, en sachant que celui-ci peut varier en fonction du coût réel des travaux. La part communale pour l'effacement des réseaux de télécommunication a été estimée par le SIEL à 16855,87€.*

*Il convient de confirmer au SIEL l'engagement de la commune sur cette charge financière afin qu'il puisse l'inscrire sur un programme de travaux.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,*

*-approuve les travaux d'enfouissement des réseaux téléphoniques dans une partie de la rue des Mirligrolles,*

- décide de transférer la maîtrise d'ouvrage et de confier la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil d'effacement des réseaux de télécommunications dans une partie de la rue des Mirligrolles au syndicat intercommunal d'énergie d'Indre et Loire,
- autorise Madame le Maire ou Monsieur le Maire Adjoint à signer la convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre et tous documents y afférents,
- s'engage à payer l'intégralité des travaux au coût réel
- décide d'imputer les dépenses et les recettes correspondantes au budget.

Rue Chaude : Madame Lemaire informe que l'arrêté d'interdiction de stationnement rue Chaude est effectif depuis le 31 juillet.

**Délibération n°132 : Mur du Cimetière – cavités - Etude géotechnique :**

Madame Lemaire, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal l'effondrement de terrain sous le mur d'enceinte du cimetière. Le rapport du Syndicat des Cavités Souterraines ordonne la réalisation de sondage, afin de déterminer si c'est la fuite du compteur d'eau qui a créé un glissement de terrain, ou si c'est la présence de cavités qui a entraîné l'affaissement du compteur et la fuite d'eau. Le devis de l'étude géotechnique de l'entreprise Compétence Géotechnique Centre Ouest s'élève à 1690€HT soit 2028€TTC. Il y aura 3 sondages sur une profondeur de 10m, puis établissement d'un rapport. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (abstentions de M. Poussin et Mme Boulesteix), accepte le devis pour un montant de 2028€TTC et autorise Madame Le Maire ou Monsieur le Maire Adjoint à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Madame Lemaire précise qu'il est impératif de réaliser ces sondages. Si une cavité était constatée, le sondage et les travaux de réfection seront à la charge de la commune. Si c'est la fuite d'eau qui a provoqué cet effondrement, la responsabilité du Sivom de l'Escotais serait alors engagée.

### 3. Bâtiments

Salle paroissiale - Presbytère: Madame Lemaire rappelle aux membres du Conseil Municipal de la démarche de la famille de M. Vignoles en vue d'acquérir le Presbytère. Madame Lemaire fait lecture d'une lettre du diocèse formalisant son accord pour dénoncer le protocole d'utilisation de la salle paroissiale et permettant la mise à la vente de ce bien. Madame Lemaire informe qu'elle a rencontré la famille qui aurait évoqué un délai supplémentaire d'un an pour la réalisation de la vente. Madame Lemaire précise qu'une décision sera prise lors d'une prochaine réunion de conseil pour les conditions de vente de ce bien. Il s'agit d'un bail précaire renouvelable annuellement, pour une résidence secondaire.

Boucherie : Madame le Maire informe que le boucher , M. 0000 a donné son congé pour le 9 août 2014 pour raison de santé. Un état des lieux sera effectué en présence de Maître Cadière, huissier, le 11 août à 9h30.

Madame Le Maire rappelle que le loyer était fixé à 400€ pour le logement et 200€ pour le local commercial.

**Délibération n°133 : Boucherie – prix de location et publication :**

Madame Le Maire rappelle que le loyer était fixé à 400€ pour le logement et 200€ pour le local commercial. Au vu des conditions économiques du marché et de l'état du logement, Madame Lemaire, Maire, propose que les loyers soient fixés respectivement à 200€ pour le local boucherie et 200€ pour le logement, avec un bail précaire de 12 mois, et qu'une publication soit faite dans un quotidien. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité donne son accord pour louer le local de la boucherie à 200€ mensuel et le logement à 200€ mensuel avec un bail précaire de 12 mois. Une publicité sera faite dans un quotidien. Il autorise Madame le Maire ou Monsieur le Maire Adjoint à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour information, ce même type de bien est à louer 280€ à Céré La Ronde.

Aménagement des locaux de la mairie : Madame Lemaire fait lecture de l'estimation des travaux suivant l'étude de l'ADAC pour les aménagements qui pourraient être réalisés dans le bâtiment de la mairie :

Projet mairie (salle conseil): 92000€

Projet point poste : 45000€

Projet bibliothèque : 115000€

MO et bureaux divers : 30000€

Le montant total hors taxe des travaux s'élève à 282 000€. La réhabilitation des logements s'élève à 115000€ l'unité. Ces prix sont des estimatifs. L'architecte de l'ADAC sera à nouveau rencontré au mois de septembre.

Ce projet sera étudié en commission bâtiments puis en commission finances pour les orientations budgétaires en fin d'année.

#### 4. Affaires scolaires - TAP

**Délibération n°134 : CLIS Neuillé Pont Pierre – règlement des frais de scolarité pour 3 enfants :**

Madame le Maire fait part de la demande de participation de la commune de Neuillé Pont Pierre pour la scolarisation de 3 enfants en CLIS. Le montant s'élève à 1132,41 € (377,47€/ enfant). Cette participation est obligatoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (contre de M. Hervet Garcia), accepte le règlement des frais de scolarité des trois enfants inscrits en CLIS de Neuillé Pont Pierre pour un montant de 1132,41€. Il autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Délibération n°135 : Temps d'activités Périscolaires - Convention Familles Rurales :**

Madame le Maire fait lecture des termes de la Convention de partenariats avec Familles Rurales pour l'intervention d'animateurs dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) dont un exemplaire est annexé à la présente délibération. Il y aura 3 intervenants par semaine, à raison de 4 heures par animateur. Le versement du 1<sup>er</sup> acompte de 1500€ interviendra le 2 septembre 2014.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (abstention de M. Guérin) ratifie la convention Familles Rurales pour l'intervention d'animateurs sur les TAP, avec un versement d'un 1<sup>er</sup> acompte de 1500€ au mois de septembre 2014. Il autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

#### 5. Sortie d'inventaire

**Délibération n°136 : Don de deux ordinateurs à l'EHPAD – sortie d'inventaire**

Madame Lemaire, Maire, propose que les deux précédents ordinateurs (poste du maire et poste du secrétaire) soient reconditionnés par Monsieur Guérin, Maire Adjoint et soient donnés à l'EHPAD pour mise à disposition des résidents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord pour la sortie d'inventaire des deux ordinateurs précédemment installés à la Mairie, pour un don à l'EHPAD, après que ceux-ci aient été paramétrés par Monsieur Guérin, Maire Adjoint.

#### 6. Demandes de Logement

**Délibération n°137 : attribution de logement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de faire l'attribution du logement suivant :

T3 au 3 rue Elizabeth Leport : M. xxx

Il autorise Madame Lemaire, Maire, à signer tous les documents relatifs à cette demande.

## 7. Affaires Diverses

Danseux du Nais : Madame Lemaire fait lecture de la lettre de remerciements de la présidente des Danseux du Nais à l'occasion du prêt de la salle Beausoulage le 13 juillet et le vin d'honneur offert par la Municipalité.

Motion Association des maires de France : Madame Lemaire fait lecture de la motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Dans cette lettre, n'est pas fait mention des charges supplémentaires relatives à l'organisation des Temps d'Activités Supplémentaires, la rémunération des animateurs et le coût des matériels et fournitures pour le bon déroulement des activités proposées aux enfants.

Madame Lemaire alerte les membres du Conseil Municipal que les baisses de dotations, le coût des TAP, ont pour conséquence directe la diminution des investissements.

La commune de Saint Christophe sur le Nais possède de nombreux bâtiments et n'a pas les moyens financiers d'entretenir son patrimoine. Il faudra envisager en urgence de réparer les fuites en toiture de l'Espace Beausoulage, finir les travaux au Foyer Rural, entamer les travaux de réaménagement de la Mairie en vue d'accueillir l'Agence Postale, la Bibliothèque, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite à la salle du conseil et des mariages, la création d'un cabinet médical, et l'entretien des voiries.

Région Centre : Madame Lemaire fait lecture de la lettre du président François Bonneau qui sollicitait un rapprochement de la Région Centre avec les Pays de la Loire dans le cadre de la refonte des Régions.

Centre de formation du SDIS : une visite est programmée le 26 septembre, matin ou après-midi, sur inscription.

Commémoration massacre de Maillé : Madame Lemaire fait part de l'invitation pour le 70ème anniversaire du massacre de Maillé, le 25 août 2014; messe à 9h30 puis défilé à 11h00.

7<sup>ème</sup> journée Découverte et Bien vivre au Pays de Racan : 28 septembre 2014 au Domaine de la Fougeraie à Saint-Paterne-Racan.

LEMAIRE Catherine		GUITTON Philippe	Absent - pouvoir
MEUNIER Jean-Jacques	Absent - pouvoir	LASCAUD André	
PIRONDEAU Marion		MOULIN Antoine	
GUERIN Thierry		RIPOCHE Hélène	
COURTOIS Anna	Absente - pouvoir	HERVET GARCIA Thierry	
BARBE VACCHIANO Geneviève		BOULESTEIX Anneliese	Absente - pouvoir
BARDET Anita	Excusée	POUSSIN Jean	
DUMUS Béatrice	Excusée		